

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**
Exercice clos le 31 décembre 2018

**Association Conservatoire d'Espaces Naturels
des Pays de Loire
1, rue Celestin Freinet
44200 NANTES**

SOLIS NANTES

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

3, rue Edouard Nignon
CS 97216
44372 NANTES Cedex 3

Tél : 02.51.13.22.13 - Fax : 02.51.13.22.19

Association Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de Loire
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nos travaux ont notamment consisté à s'assurer de la réalité des subventions perçues, du principe de séparation des exercices et à apprécier les procédures en vigueur pour évaluer les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

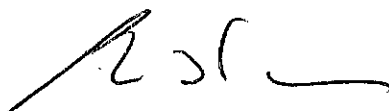
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 27 mars 2019
Le Commissaire aux Comptes



SOLIS NANTES
Commissaire aux Comptes

Représentée par M. Stéphane de Guerny
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 259	8 966	292	940
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	1 997	1 997		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	116 415		116 415	116 415
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	32 188	22 688	9 500	13 045
	Autres immobilisations corporelles	84 483	43 542	40 941	33 428
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 105		1 105	1 105
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	825		825	825
TOTAL (I)		246 272	77 194	169 078	165 757
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	97 795	2 000	95 795	41 401
	Autres créances	849 805		849 805	651 839
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	63 586		63 586	224 097
	Charges constatées d'avance	35		35	5 288
	TOTAL (II)	1 011 220	2 000	1 009 220	922 625
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 257 492	79 194	1 178 298	1 088 382

- (1) dont droit au bail
 (2) dont à moins d'un an
 (3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	367 229	367 229
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(2 831)	(9 761)
	Résultat de l'exercice	(724)	6 930
	Total des fonds propres	363 675	364 399
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	31 250	11 875
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	38 060	29 526
	Total des autres fonds associatifs	69 310	41 401
	Total des fonds associatifs	432 985	405 799
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	69 973	56 093
	Total des provisions	69 973	56 093
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	376 312	368 672
	Total des fonds dédiés	376 312	368 672
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 168	12 792
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 986	116 916
	Dettes fiscales et sociales	92 095	89 261
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		20 825
	Autres dettes	1 303	18 024
	Produits constatés d'avance	8 475	
	Total des dettes	299 028	257 818
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 178 298	1 088 382
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(723,99)	6 930,44
	(1) Dont à moins d'un an	299 028	252 650
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	186 186	119 148
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	848 283	1 191 757
	Dons	1 836	419
	Cotisations	37 780	37 888
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	6 136	7 821
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	1 080 221	1 357 033
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	373 582	333 861
	Impôts, taxes et versements assimilés	32 000	31 852
	Rémunération du personnel	439 873	449 822
	Charges sociales	193 819	194 707
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	16 118	10 763
	Dotation aux provisions	15 880	14 908
	Autres charges	604	4 602
	Total des charges d'exploitation	1 071 876	1 040 515
	1 - RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	8 345	316 518
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	64	20
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	415	482
	2 - RÉSULTAT FINANCIER	(351)	(463)
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (1 + 2)	7 994	316 055
	Produits exceptionnels	28 368	8 189
	Charges exceptionnelles	29 446	11 069
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 078)	(2 880)
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	368 672	53 427
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	376 312	359 672
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL DES PRODUITS	1 477 325	1 418 669
	TOTAL DES CHARGES	1 478 049	1 411 738
	EXCÉDENT ou DÉFICIT	(724)	6 930
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	75 698	62 207
	Bénévolat	36 000	28 500
	Prestations en nature	39 698	33 707
	Dons en nature		
	CHARGES	75 698	62 207
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	39 698	33 707
	Personnel bénévole	36 000	28 500

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Le bilan présente un total de 1 178 298 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 1 477 325 euros et un total de charges de 1 478 049 euros, dégageant ainsi un résultat de -724 euros.

Ce résultat se ventile ainsi :

. Résultat courant	354 €
. Résultat exceptionnel	- 1 078 €
Résultat comptable (déficit)	- 724 €

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a adopté la présentation simplifiée de son annexe comme l'y autorise un règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en date du 03/11/2005 pour les structures ne dépassant pas certains seuils.

Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au dossier présent et celles jugées non significatives ne sont pas présentées.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par les règlements 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables et 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Règles et Méthodes Comptables

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ils n'influencent pas ainsi les charges et produits d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Il s'agit de logiciels et d'un site internet évalués à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de 1 à 3 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Comme l'y autorise le règlement du CRC du 3/11/2005, l'association a retenu, pour l'amortissement de ses immobilisations :

- la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour les immobilisations non décomposables à l'origine,
- la méthode par composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en tenant compte de la durée de vie prévue :

- Agencements, aménagements, terrains	5 ans
- Matériel et outillage	3 à 5 ans
- Installations et agencements	10 ans
- Matériel d'exposition	4 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel informatique	3 à 4 ans
- Matériel et mobilier de bureau	4 à 10 ans

c) Immobilisations financières

Il s'agit de parts sociales de la banque, de 50 actions Safer ainsi que de dépôts de garantie versés.

Règles et Méthodes Comptables

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Fonds associatifs sans droit de reprise

L'association a bénéficié d'apports sans droit de reprise constitués par :

- la dévolution de l'association CEN 72 pour 103 826 € ;
- la dévolution de l'association CORELA pour 199 886 € ;
- des financements pour l'acquisition de terrains pour 63 517 €.

f) Fonds associatifs avec droit de reprise

L'association a bénéficié d'apports avec droit de reprise constitués d'un apport du Fondes de 30 000 € (accord du 23/06/2015), dont le droit de reprise est exercé linéairement pendant 48 mois jusqu'en juillet 2019 et d'un deuxième apport du Fondes (accord du 28/06/2018), dont le droit de reprise est exercé linéairement pendant 48 mois jusqu'en juillet 2022.

g) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, y compris celles finançant des biens renouvelables par l'association, sont intégrées au résultat par quote-part au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent.

h) Provision pour risques

L'association bénéficie de financements européens Feder. Une provision pour risque, de non perception, a été constituée pour un montant forfaitaire de 20 000 €.

Règles et Méthodes Comptables

i) Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite comptabilisée au 31/12/2018 a été évaluée en retenant les critères suivants :

- Table de mortalité : Insee 2010-2012
- Convention collective de l'animation
- Taux d'actualisation : 2 %
- Progression des salaires : 2 % constant
- Initiative du départ : salarié
- Age de départ : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : moyen
- Méthode de calcul : rétrospective avec prorata temporis
- Taux de charges sociales : 43,50 %

j) Fonds dédiés

Ces comptes enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée.

Le montant comptabilisé est constaté par une dotation de même montant. Un tableau de suivi figure ci-après.

Par dérogation aux principes comptables, il n'a pas été fait de distinction entre les produits constatés d'avance et les fonds dédiés afin de faciliter la lecture des comptes. Cette dérogation ne joue pas sur le résultat de l'association mais sur la présentation des dettes.

k) Subventions de fonctionnement

Les subventions directes reçues par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire sont enregistrées aux comptes 74.

L'association bénéficie également de subventions indirectes que constituent les moyens qui sont mis à sa disposition par la Région des Pays de la Loire.

Règles et Méthodes Comptables

L'évaluation de ces avantages pour l'année 2018 a été estimée à 39 698 €. Ces avantages se décomposent de la façon suivante :

- Mise à disposition des locaux et places parking :	29 649 €
- Mise à disposition de mobilier :	856 €
- Mise à disposition de véhicules automobiles :	5 582 €
- Mise à disposition de matériel informatique :	1 968 €
- Frais de fonctionnement (affranchissement - téléphone - papeterie - reprographie) :	1 643 €
	39 698 €

l) Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que la rémunération brute des cadres dirigeants est égale à 98 142 € sur cet exercice.

m) Bénévolat

Les jours de bénévolat effectués par les membres du bureau de l'association ont été valorisés, pour l'année 2018, à un montant de 36 000 €.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	11 256					11 256
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 256					11 256
CORPORELLES	Terrains	116 415					116 415
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	28 698		3 491			32 188
	Instal., agencement, aménagement divers	12 981					12 981
	Matériel de transport	33 856		15 273			49 129
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	21 698		675			22 373
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	213 648		19 439			233 086
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 105					1 105
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	825					825
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 930					1 930
TOTAL		226 834		19 439			246 272

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	10 316	647		10 964
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 316	647		10 964
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	15 653	7 035		22 688
	Autres instal., agencement, aménagement divers	12 981			12 981
	Matériel de transport	3 931	6 983		10 914
	Matériel de bureau, mobilier	18 195	1 452		19 647
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		50 760	15 470		66 230
TOTAL		61 076	16 118		77 194

Tableau des subventions d'investissement

Situations et mouvements Rubriques	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
2015 - Subvention Conseil Régional	15 000			15 000
2016 - Subvention Conseil Régional	20 000			20 000
2017- Subvention Conseil Régional	15 000			15 000
2018- Subvention Conseil Régional		18 000		18 000
2018- Subvention Conseil départemental 72		1 200		1 200
TOTAUX	50 000	19 200		69 200

Tableau des amortissements des subventions d'investissement

Situations et mouvements Rubriques	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin d'exercice
		Dotations	Diminutions	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
2015 - Subvention Conseil Régional	10 633	1 864		12 497
2016 - Subvention Conseil Régional	8 528	4 329		12 856
2017 - Subvention Conseil Régional	1 314	2 877		4 190
2018- Subvention Conseil Régional		1 479		1 479
2018- Subvention Conseil départemental 72		117		117
TOTAUX	20 474	10 666		31 140

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	367 229			367 229
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				.
Report à nouveau	(9 761)	6 930		(2 831)
Résultat de l'exercice	6 930		7 654	(724)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	11 875	30 000	10 625	31 250
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	29 526	19 200	10 666	38 060
Provisions réglementées				
TOTAL	405 799	56 130	28 945	432 985

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Report DDTM44 N200 animation 2017-2018	39 939	39 939		
AELB stratégie foncière 2017	8 100	8 100		
Cf.état Fonds dédiés	176 153	176 153	376 312	376 312
DREAL N2000 Marsilée	5 480	5 480		
AELB mise en oeuvre programme tournière	139 000	139 000		
TOTAL	368 672	368 672	376 312	376 312

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
AELB film 2016	9 000	9 000		
Ecosystème alluvial AELB et CD 49	167 153	167 153		
CD 49 Ecosystème alluvial			12 250	12 250
AELB Ecosystème alluvial			71 099	71 099
AELB P rat			26 200	26 200
Subvention Life			216 243	216 243
AELB Vallée des cartes			2 520	2 520
AELB Flore enjeu patrimonial			31 800	31 800
CD 49 Pasto Loire			16 200	16 200
Totalisation	176 153	176 153	376 312	376 312

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	46 093	3 880		49 973
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	10 000	10 000		20 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	56 093	13 880		69 973
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients		2 000		2 000
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		2 000		2 000
	TOTAL GENERAL	56 093	15 880		71 973
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		15 880		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	825		825
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	97 795	97 795	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 456	2 456	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	847 349	847 349	
	Charges constatées d'avance	35	35	
TOTAL DES CREANCES		948 459	947 634	825
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	5 168	5 168		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	191 986	191 986		
	Personnel et comptes rattachés	33 373	33 373		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 655	53 655		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 067	5 067		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	1 303	1 303		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	8 475	8 475		
TOTAL DES DETTES		299 028	299 028		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		7 624			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	41 720	13 639	28 081	205,88
Autres créances	847 224	645 785	201 440	31,19
TOTAL	888 944	659 424	229 520	34,81

AUTRES CRÉANCES CLIENTS

Clients, factures à établir : **41 720 €**

AUTRES CRÉANCES

Subventions Conseil Régional fonctionnement : 32 000 €

Subventions Conseil Régional investissement : 81 136 €

Subventions Conseil Régional sur projets : 50 519 €

Subventions CD 72 sur projets : 6 640 €

Subventions AGENCE de l'EAU sur projets : 291 139 €

Subventions DREAL sur projets : 15 320 €

Subventions FEDER sur projets : 168 545 €

Subventions CD49 sur projets : 42 500 €

Remboursement formation : 3 480 €

Subvention LIFE : 155 945 €

847 224 €

Charges constatées d'avance

	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	35	5 288	(5 254)	-99,34
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	35	5 288	(5 254)	-99,34

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE - EXPLOITATION

Autres achats et charges externes : 35 €

Charges à payer

	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 168	32 105	27 063	84,30
Dettes fiscales et sociales	58 358	62 236	(3 878)	-6,23
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	117 526	94 341	23 185	24,58

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Fournisseurs, factures non parvenues : 59 168 €

DETTES FISCALES ET SOCIALES

Dettes provisionnées pour congés à payer : 10 693 €

Personnel, charges à payer : 22 680 €

Organismes sociaux, charges sociales sur congés à payer : 4 609 €

Organismes sociaux, charges à payer : 15 309 €

État, charges à payer : 5 067 €

58 358 €

Produits constatés d'avance

	31/12/2018	31/12/2017	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	384 787	368 672	16 115	4,37
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	384 787	368 672	16 115	4,37

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE - EXPLOITATION

Fonds dédiés sur subventions sur projets : 376 312 €

Prestations - expertises : 8 475 €

384 787 €

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions règlementées**
Exercice clos le 31 décembre 2018

**Association Conservatoire d'Espaces Naturels
des Pays de Loire
1, rue Celestin Freinet
44200 NANTES**

SOLIS NANTES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

3, rue Edouard Nignon
CS 97216
44372 NANTES Cedex 3

Tél : 02.51.13.22.13 - Fax : 02.51.13.22.19

Association Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de Loire
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et le bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

I. CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il nous été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce

II. CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

II.1. Conventions avec le Conseil Régional des Pays de Loire

Personne intéressée : Conseil Régional des Pays de Loire en qualité de membre de droit.

Modalités : Votre association a conclu avec le Conseil Régional une convention pour le financement d'un programme d'actions pluriannuelles (2017-2019) et reposant sur les volets suivants :

- Apporter un appui technique et administratif, une expertise et assistance aux collectivités territoriales
- Conforter le développement et la diffusion de la connaissance relative à la biodiversité du territoire régional

Application : Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018, votre association a ainsi perçu dans le cadre de cette convention :

- Une subvention d'investissement de 18 000 euros
- Une subvention pour le financement d'actions spécifiques d'un montant global de 268 539 euros
- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 000 euros
- Une mise à disposition gratuite de moyens matériels évaluée à 39 698 euros.

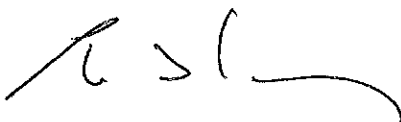
II.2 Convention avec le département de la Sarthe

Personne intéressée : Département de la Sarthe en qualité de membre de droit.

Modalités : Votre association a conclu avec le Conseil Départemental une convention pour le financement d'actions spécifiques.

Application : Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018, votre association a ainsi perçu dans le cadre de cette convention un montant de 15 560 euros.

Nantes, le 27 mars 2019
Le Commissaire aux Comptes



SOLIS NANTES
Commissaire aux comptes

Représentée par Stéphane de Guerny
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes